

### Nouvelles du conseil du 5 novembre 2018



#### Les incivilités se multiplient

Le Conseil municipal s'est penché lundi sur la multiplication des incivilités concernant les déchets, ces derniers mois dans la commune. Crottes de chien sur le terrain de football, pneus abandonnés dans la nature, sacs non officiels dans les conteneurs semi-enterrés : certains citoyens, une minorité heureusement, manquent sérieusement de respect envers la collectivité.

#### Réclamations

L'administration municipale a reçu dernièrement plusieurs courriers et autres appels d'habitants qui s'insurgent face à l'avalanche de crottes de chiens dans certains lieux du village. Sur les trottoirs, dans des jardins privés, sur diverses surfaces de gazon : certains propriétaires de chiens abandonnent leurs déjections à peu près n'importe où. Les excréments découverts sur le terrain de football ont constitué la goutte d'eau... Aussi le Conseil municipal a-t-il décidé de mettre à ban pour les canidés, dès que possible, toute la place de sport ; il sera donc interdit d'y promener un chien. Des informations officielles suivront dès l'entrée en vigueur de cette mesure.

#### Merci !

Par ailleurs, les autorités vont adresser tout prochainement un courrier personnel à chaque propriétaire de chien de la commune, afin de lui rappeler les règles en vigueur d'une part, de lui annoncer que l'administration communale tient gratuitement à sa disposition des sachets prévus pour le ramassage des crottes.

D'ores et déjà, le Conseil municipal tient ici à remercier les très nombreux propriétaires de chien qui respectent parfaitement le voisinage et la collectivité, notamment en ramassant consciencieusement les déjections de leur animal.

#### Pneus abandonnés, plainte déposée

Une nouvelle fois, une bonne centaine de pneus de voiture usagés ont été découverts tout récemment dans l'ancienne carrière qui se trouve au Nord de l'Auberge du Relais. Voilà plusieurs années que se produisent ce genre de dépôts illicites, juste avant l'hiver...

Une plainte a été déposée et les autorités lancent un appel à témoin. Toute personne qui aurait observé un comportement inhabituel dans cette carrière est instamment priée de transmettre cette information à la commune, en appelant le maire, René Rimaz, au 078 667 18 75. Merci par avance.

#### Contrôles en vue

Enfin, suite à la découverte de plusieurs sacs non officiels dans des conteneurs semi-enterrés, la Municipalité annonce qu'elle va intensifier les contrôles. Les personnes qui auront déposé des déchets sans utiliser de sac taxé, seront mises à l'amende.



## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

### Passages condamnés : l'Exécutif réagit

Dans un récent courrier, l'Office cantonal de ponts et chaussées, par son service régional, annonce que quatre passages pour piétons seront prochainement supprimés sur la route cantonale qui traverse la localité. Il s'agit des deux passages sis près de l'église, et de deux autres passages dessinés le long de la route de Pierre-Pertuis, à savoir celui qui est situé à la bifurcation avec le chemin du Brahon et celui qui se trouve un peu en amont.

L'OPC précise que ces quatre passages ne remplissent pas la condition de fréquentation, à savoir cent piétons traversant, au minimum, durant les cinq heures les plus fréquentées de la journée.

Sans remettre en cause le manque de fréquentation constatée, les autorités s'étonnent pourtant que les spécialistes en circulation aient effectué leurs comptages entre 6 h et 8 h 30. Nul doute que la fréquentation du temple et du cimetière est extrêmement faible durant cette tranche horaire.

S'il n'interviendra pas pour les passages de la rue de Pierre-Pertuis, le Conseil municipal a par contre décidé de se battre pour les deux passages sis près de l'église. Il écrira donc tout prochainement à l'OPC, pour défendre son point de vue : les personnes à mobilité réduite, et en particulier celles qui se déplacent en fauteuil roulant, ne peuvent pas rallier le lieu de culte et le cimetière autrement que par le passage sis en amont de l'église. Quant au second passage jaune, il est utilisé par un grand nombre de piétons lors de chaque service funèbre.

### Belle participation

Quinze des nouveaux citoyens de la commune, sur 29 invités au total, honorent ce vendredi soir de leur présence la manifestation organisée par la Municipalité. On rappellera qu'il s'agit de la dernière cérémonie de ce type mise sur pied par la municipalité seule ; dès 2019, les promotions civiques réuniront les villages de Cortébert, Corgémont et Sonceboz-Sombeval.

### Plan financier

Le Conseil municipal a accepté lundi soir le plan financier de la commune, pour les années 2018 à 2023. Nous reviendrons sur ce document dans le cadre de la présentation du budget 2019, prochainement dans ces colonnes.

### Attribution

C'est à l'entreprise spécialisée Hawle que le Conseil municipal a attribué le contrôle de 115 vannes principales d'eau potables. Ce travail est devisé à 4597 francs. | cm